

Enseignement supérieur artistique et culturel et insertion professionnelle

Une grande diversité de formations supérieures

Les filières de l'enseignement supérieur destinées à former aux métiers des arts et de la culture sont nombreuses : arts plastiques, arts appliqués, danse, théâtre, musique, cinéma, architecture, patrimoine. Les formations à ces métiers relèvent en partie d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture : les écoles de l'enseignement supérieur Culture (ESC). D'autres disciplines comme l'archéologie, la médiation et l'administration culturelle ou encore les métiers du livre sont majoritairement enseignés à l'université. Des établissements relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale proposent également des formations techniques diplômantes. Enfin, les établissements de l'enseignement supérieur privé dispensent des formations dans des domaines très variés¹.

Note méthodologique

Les données produites et présentées pour l'année 2023-2024 sont issues du dispositif d'enquête SISE (Système d'information sur le suivi de l'étudiant) mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et porté par le ministère de la Culture pour les écoles spécialisées dans un ou plusieurs domaines culturels et/ou artistiques. Cette enquête recense la totalité des inscriptions effectuées dans les formations dispensées dans les écoles du périmètre SISE-Culture : les écoles publiques de l'enseignement supérieur Culture (ESC) ainsi que les autres écoles supérieures spécialisées dans un ou plusieurs domaines artistiques et/ou culturels et qui ne relèvent pas de l'ESC. L'enquête SISE-Culture ne recense pas les inscriptions des cursus artistiques et culturels dispensés dans des lieux de formation non spécialisés dans un ou plusieurs domaines artistiques et culturels (universités, grandes écoles, autres écoles publiques et privées).

L'enseignement supérieur Culture : 99 écoles pour 36 300 étudiants

Au cours de l'année universitaire 2023-2024, les 99 écoles supérieures relevant du ministère de la Culture rassemblent 36 300 étudiants, soit un effectif stable par rapport à l'année précédente, après un léger fléchissement (36 900 en 2019-2020, 37 000 en 2020-2021 et 37 400 en 2021-2022). Plus de la moitié des personnes inscrites dans l'une des écoles de l'ESC suit des études d'architecture (tableau 1). Ainsi, les 20 écoles nationales supérieures d'architecture et l'École de Chaillot (qui forme les architectes du patrimoine) accueillent 19 000 étudiants, soit un effectif inférieur à celui des années 2022-2023 (19 300) et 2021-2022 (20 100). Parmi les écoles de l'ESC, 44 % enseignent les disciplines des arts plastiques et réunissent 31 % de l'ensemble des étudiants de l'ESC (11 400, soit un chiffre en légère augmentation par rapport aux quatre dernières années).

1. Pour une présentation détaillée des effectifs dans l'ensemble des formations supérieures artistiques et culturelles en 2021-2022 (en écoles supérieures, université et écoles relevant de l'enseignement secondaire), voir Stéphanie MOLINERO, *Formations artistiques et culturelles en 2021 : 175 000 étudiants dans 700 établissements*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2023-3.

Les écoles spécialisées dans les domaines du patrimoine ainsi que celles enseignant le cinéma et l'audiovisuel comptent moins d'étudiants, avec des effectifs stables sur ces quatre dernières années pour le cinéma et l'audiovisuel (300 inscrits). Dans le domaine du patrimoine, les effectifs, avec 1 800 inscrits, sont en légère hausse, après une légère baisse en 2022-2023, avec 1 700 inscrits, contre 1 900 les trois années précédentes. Le spectacle vivant (ou l'une ou plusieurs de ses disciplines) fait l'objet d'une formation dans 33 établissements de l'enseignement supérieur Culture, à destination de 3 800 étudiants, soit légèrement moins que les années précédentes (autour de 4 000 étudiants en 2021-2022 et 2022-2023) (tableau 1).

65 % d'étudiantes en moyenne dans les écoles de l'enseignement supérieur Culture

À l'exception du spectacle vivant où l'on compte 49 % de femmes, toutes les disciplines de l'enseignement supérieur Culture sont majoritairement suivies par des femmes : elles représentent 65 % des effectifs étudiants en 2023-2024, soit légèrement plus que les deux années précédentes (63 %). Au sein des différentes disciplines, la part des femmes dans les écoles d'architecture (63 %) et dans celles de cinéma et d'audiovisuel (58 %) est moins élevée que dans celles du patrimoine (80 %) et des arts plastiques (71 %).

Une proportion d'étrangers stable parmi les étudiants de l'enseignement supérieur Culture

En 2023-2024, les étudiants étrangers représentent 15 % des inscrits dans l'enseignement supérieur Culture, ce chiffre est stable sur les six dernières années. C'est dans les écoles relevant du domaine du spectacle vivant que la part d'étudiants étrangers est la plus importante (19 %) et dans les écoles de cinéma et audiovisuel qu'elle est la plus faible (4 %).

200 écoles supérieures spécialisées hors ESC pour près de 62 000 élèves

Par ailleurs, un certain nombre d'écoles (publiques, associatives, ou, le plus souvent, privées à but lucratif) délivrant des diplômes supérieurs dans le domaine artistique et culturel ne relèvent pas d'établissements placés sous la tutelle ou le suivi du ministère de la Culture. Les écoles d'arts plastiques et d'arts appliqués sont les plus nombreuses et représentent 43 % de ces écoles, pour 16 900 inscrits. Un quart de ces écoles (52) délivre un enseignement pluridisciplinaire et accueille 29 000 étudiants. On compte moins d'écoles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (24 écoles, pour 9 800 inscrits) que d'écoles formant aux disciplines du spectacle vivant (34 écoles, pour 5 100 inscrits) (tableau 2).

Établissements supérieurs spécialisés hors ESC : des femmes majoritaires, à l'exception des écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia

La part des femmes dans les écoles hors ESC (63 %) est proche de celle qu'on observe dans les écoles de l'ESC (65 %). Dans les écoles hors ESC, elle est, comme dans l'ESC, particulièrement forte dans les écoles relevant des arts plastiques et des arts appliqués (74 % d'étudiantes). Elle est la plus faible dans les écoles de cinéma, d'audiovisuel et de multimédia (48 %), où les femmes sont minoritaires. Elles sont majoritaires dans les écoles d'architecture (56 %), dans les écoles de spectacle vivant (60 %) et les écoles pluridisciplinaires (63 %).

Comme les trois années précédentes, les étudiants étrangers représentent, en 2023-2024, 10 % des effectifs de l'ensemble des écoles spécialisées culture hors ESC, avec des variations notables selon les spécialisations des écoles : 29 % des personnes suivant un cursus dans l'une des deux écoles privées d'architecture sont étrangères, les personnes de nationalité étrangère représentent 17 % des effectifs dans les écoles relevant du spectacle vivant. Elles sont moins présentes dans les écoles d'arts plastiques (11 %), les écoles pluridisciplinaires (9 %) et celles relevant du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia (7 %).

Une insertion professionnelle différente selon les filières

Parmi les diplômés 2021 de l'ESC qui n'ont pas poursuivi d'études entre 2021 et 2024, 90 % exercent une activité trois ans après leur entrée sur le marché du travail, tandis que 9 % sont en recherche d'emploi (graphique 1). La plupart des actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le champ de leur diplôme (81 %). Le taux d'insertion varie cependant selon la filière suivie. Les diplômés du spectacle vivant sont ainsi les plus nombreux à être en emploi trois ans après leur sortie (95 %), pour la plupart dans le champ de leur diplôme (91 %). Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle un peu plus difficile que les diplômés des autres filières. Ainsi, 85 % d'entre eux sont en emploi au moment de l'enquête et 72 % parmi ces actifs en emploi déclarent exercer une activité dans le domaine de leur diplôme. Le taux d'insertion professionnelle des diplômés en architecture s'établit à 89 % avec une proportion élevée de ceux exerçant un métier en rapport avec leur diplôme (81 %). Les diplômés du patrimoine connaissent une insertion professionnelle similaire, 90 % d'entre eux étant en emploi trois ans après l'obtention de leur diplôme et 76 % des actifs en emploi exerçant une activité en lien avec leur diplôme. La transition entre emploi et formation a été rapide pour les diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture qui n'ont pas poursuivi de formation au cours des trois années suivantes : plus de la moitié de ceux ayant exercé au moins une activité depuis l'obtention du diplôme l'ont fait immédiatement après le diplôme et 79 % en moins de six mois (graphique 2), avec des taux d'accès au premier emploi en moins d'un an qui varient entre 94 % pour les diplômés du spectacle vivant et 82 % pour ceux des arts plastiques.

Un tiers des diplômés sont pluriactifs et plus d'un quart sont indépendants

Les diplômés de l'ESC en activité sont pour 39 % d'entre eux salariés du secteur privé (graphique 3), avec des proportions qui varient entre 61 % pour les jeunes architectes et 27 % pour les diplômés des arts plastiques. Parmi les diplômés du spectacle vivant en activité, 39 % sont salariés intermittents du spectacle, 35 % sont agents de la fonction publique et 13 % sont salariés du secteur privé. Les indépendants représentent moins d'un diplômé de l'ESC sur cinq (19 %). Ils sont plus nombreux dans l'architecture et le patrimoine (29 %) et sont particulièrement présents parmi les diplômés des arts plastiques si l'on prend en compte ceux qui se déclarent artistes-auteurs (49 %).

Plus d'un tiers des diplômés actifs en emploi déclarent exercer plusieurs activités professionnelles (graphique 4). Certaines filières sont particulièrement concernées : le spectacle vivant (57 %) ou les arts plastiques (55 %).

Les actifs salariés occupent le plus souvent un emploi stable : 51 % sont en CDI et 7 % sont titulaires de la fonction publique. Les diplômés en architecture salariés ont des formes d'emploi plus stables que les autres diplômés de l'ESC. Ils sont pour la plupart sous contrat à durée indéterminée (80 %). À l'inverse, les diplômés des arts plastiques salariés occupent moins souvent que les actifs des autres filières un emploi à durée indéterminée (53 %). Les diplômés salariés du spectacle vivant comptent parmi eux la plus forte proportion de salariés intermittents (45 %). Ils sont également nombreux à être agents de la fonction publique, en tant que titulaires (15 %) ou contractuels (26 %).

Pour ce qui concerne les actifs exerçant en tant qu'indépendants, les diplômés se déclarent plus souvent artistes-auteurs (35 %) ou micro-entrepreneurs (32 %) que chefs d'entreprise (25 %). Parmi les diplômés en arts plastiques indépendants, plus de 70 % se déclarent artistes-auteurs. 43 % des diplômés en architecture indépendants exercent en tant que micro-entrepreneurs, tout comme 32 % des diplômés du patrimoine indépendants.

En ce qui concerne le revenu, on constate ici aussi des disparités entre les filières (graphique 5). Les jeunes architectes bénéficient des conditions de rémunération les plus avantageuses, 45 % d'entre eux gagnant entre 15 000 et 30 000 euros nets par an trois ans après leur diplôme et 26 % entre 30 000 et 50 000 euros. Pour les diplômés des arts plastiques, près de la moitié gagne moins de 15 000 euros nets par an trois ans après leur entrée sur le marché du travail (49 %).

Note méthodologique

Les données portant sur l'insertion professionnelle des diplômés sont issues du dispositif d'enquête DESC. Cette enquête a été mise en place en 2008 et renouvelée annuellement depuis lors en collaboration avec l'ensemble des directions générales et des établissements publics concernés. L'enquête porte sur les titulaires d'un diplôme de l'ESC acquis en 2021 dans l'un des 99 établissements ayant participé à l'enquête, c'est-à-dire ayant fourni son annuaire des diplômés 2021.

Sur 10 817 diplômés 2021 recensés par les établissements d'enseignement, 10 305 ont pu être contactés *via* une adresse mail valide pour répondre à l'enquête. La collecte a eu lieu entre novembre 2024 et février 2025 et 3 425 diplômés ont répondu, soit un taux de réponse de 33 % (sur la base de 10 305 questionnaires envoyés). Le taux d'insertion professionnelle est calculé sur le champ des diplômés étant entrés directement sur le marché du travail après l'obtention du diplôme. Sont donc exclus de ce calcul les diplômés ayant poursuivi des études dans les trois années suivant l'obtention du diplôme en 2021 ou en formation au moment de l'enquête. Sur l'ensemble des diplômés ayant répondu à l'enquête, 56 % d'entre eux avaient poursuivi des études dans les trois années suivant l'obtention du diplôme ou étaient en formation au moment de l'enquête (tableau 3).

Pour en savoir plus

- Jérémie VANDENBUNDER et Bérangère DUJARDIN, *L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture*, Paris, Ministère de la Culture, DEPS, coll. « Culture chiffres », 2024-3

Tableau 1 – Répartition des étudiants des écoles de l'enseignement supérieur Culture, année universitaire 2023-2024

En unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	21	19 000	63	15
Arts plastiques	44	11 400	71	15
Cinéma et audiovisuel	2	300	58	4
Patrimoine	2	1 800	80	5
Spectacle vivant	33	3 800	49	19
Total*	102	36 300	65	15

* Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. Le nombre total d'écoles est de 99.

Source : MESRI-SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Tableau 2 – Répartition des étudiants des écoles spécialisées Culture hors enseignement supérieur Culture, année universitaire 2023-2024

En unités et %

Domaine	Nombre d'établissements	Nombre d'élèves	Part des femmes (%)	Part des élèves étrangers (%)
Architecture	2	1 000	56	29
Arts plastiques, arts appliqués	85	16 900	74	11
Cinéma, audiovisuel et multimédia	24	9 800	48	7
École pluridisciplinaire	52	29 000	63	9
Spectacle vivant	34	5 100	60	17
Total	197	61 800	63	10

Source : MESRI-SIES/Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE), DEPS, Ministère de la Culture, 2025

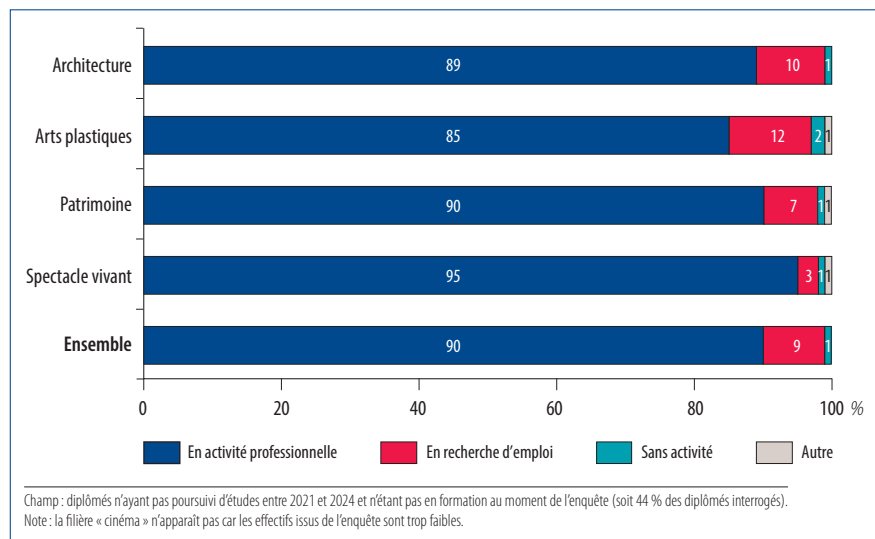
Tableau 3 – Parts représentées par les différents champs considérés, selon la filière

En %

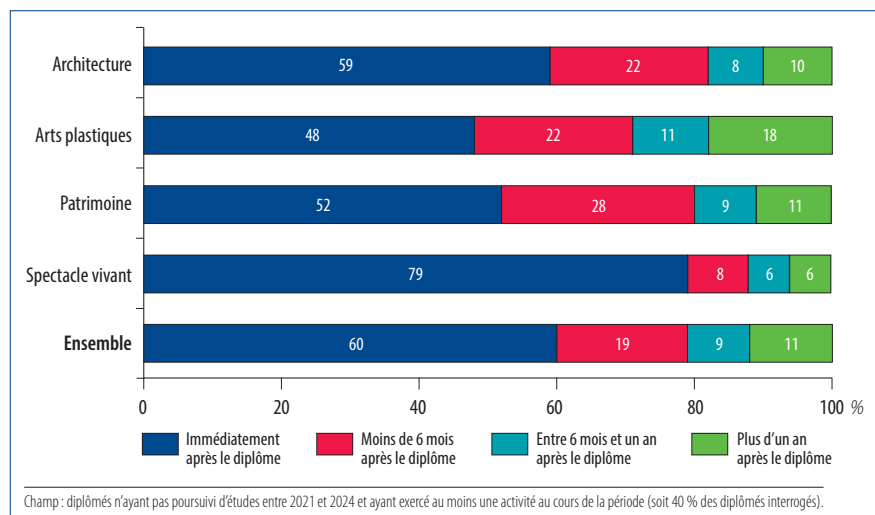
	Architecture	Arts Plastiques	Patrimoine	Spectacle vivant	Ensemble
Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et n'étant pas en formation au moment de l'enquête	43	40	23	60	44
Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et en activité au moment de l'enquête	39	34	21	58	39
Part des diplômés n'ayant pas poursuivi d'études dans les trois années après l'obtention de leur diplôme et ayant exercé au moins une activité au cours de la période	40	35	22	58	40
Taux de réponse à l'enquête	29	32	62	45	33
Nombre de diplômés ayant répondu à l'enquête	1 509	1 016	298	539	3 425

Champ : diplômés de l'ESC en 2021.
Note : la filière « cinéma » n'apparaît pas car les effectifs issus de l'enquête sont trop faibles.

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

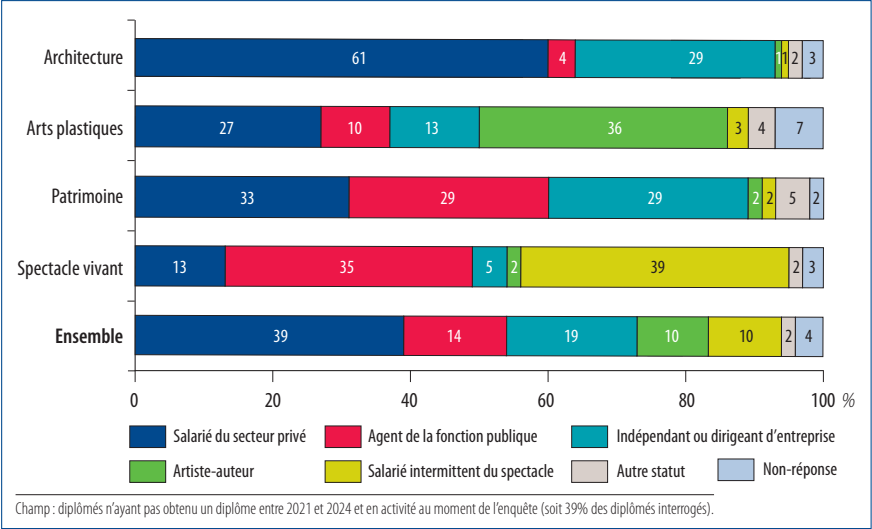
Graphique 1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture trois ans après l'obtention du diplôme, selon la filière

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

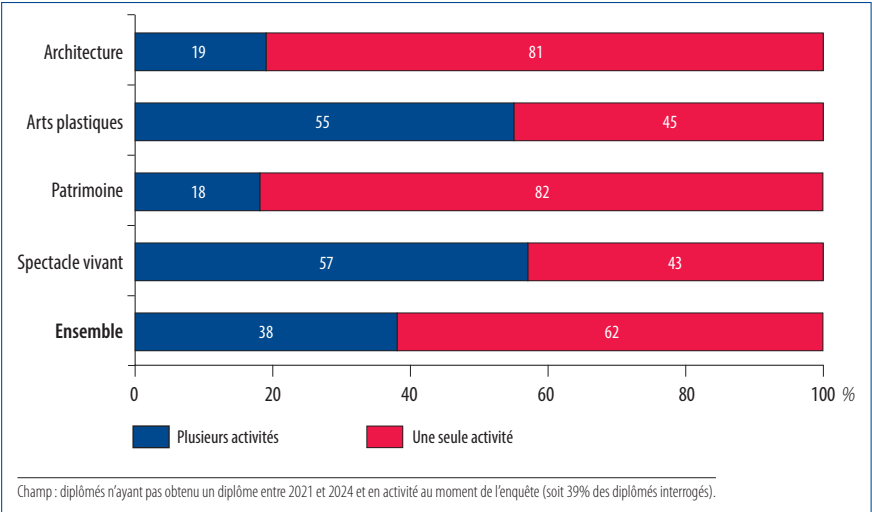
Graphique 2 – Répartition des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture ayant exercé au moins une activité professionnelle par délai d'accès au premier emploi

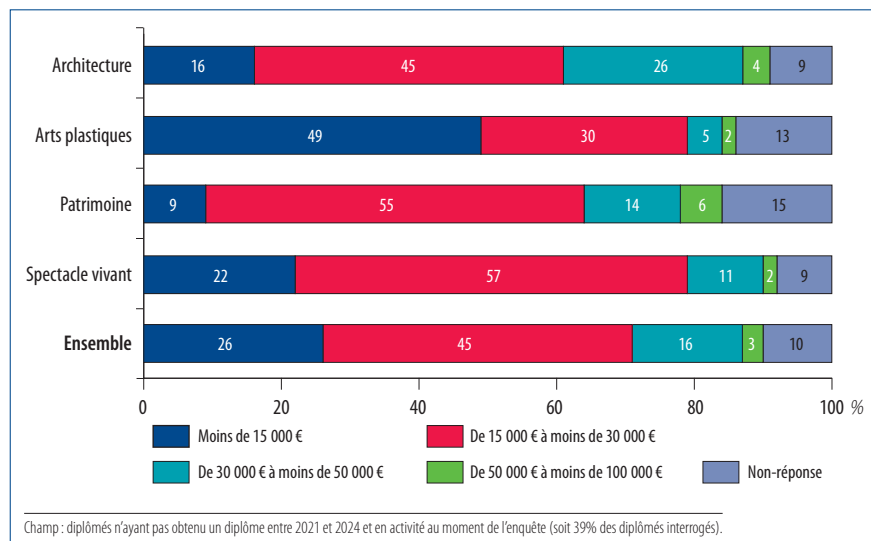
Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2025

Graphique 3 – Répartition des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture par statut professionnel, selon la filière



Graphique 4 – Répartition des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture en activité selon le nombre d'activités exercées



Graphique 5 – Répartition des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture selon le revenu

Source : enquête sur l'insertion professionnelle à 3 ans des diplômés 2021 de l'enseignement supérieur Culture (DESC)/DEPS, Ministère de la Culture, 2025